

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Procès-verbal - Séance du 11 décembre 2014

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Membres présents : 40 membres

Mesdames ROHFRIEBSCH Anne-Marie, ROTH Sandrine, SCHALLER Véronique, FIACRE Gabrielle, BRUMPTER Nadine, JACOB Chantal, LETZ Lucienne, MARQUES Virginie, BOEHLER Denise, LEMMEL Marie-Claude, FRIEDRICH Marie-Odile, PEREZ Madeleine, GEIGER Nathalie.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BURGER Joseph, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, HERRMANN Marc, KLEIN Bernard, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, GINSZ Luc, BURGER Etienne, GANGLOFF Jean-Charles, HUBER Luc, JACOB André, WASERMAN Sylvain, TOUSSAINT Jean-Luc, HEPP René, LAMBERT Jean-Charles, HOENEN Claude, EHRHART Mathieu, NONNENMACHER Jean-Jacques, MICHEL Roland.

Madame BAUER Liliane a donné pouvoir à Monsieur JACOB André pour voter en son nom.
Madame HOFMANN Marylène a donné pouvoir à Monsieur Justin VOGEL pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 1 membre

Monsieur STERN Michel

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 30 octobre 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **approuve** à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 3 octobre 2014.

2. Contrat de territoire 2015 – 2017

Monsieur le Président expose dans le détail les objectifs et les orientations du contrat de territoire Kochersberg-Ackerland-Les Châteaux qui sera signé prochainement par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes et les communautés de communes.

Il rappelle que ce 2^{ème} contrat de territoire définit comme le précédent, mais pour une durée de trois ans, les aides apportées par le Conseil Général aux opérations d'investissement des communes et intercommunalités. A ce titre, les projets prioritaires portés par la communauté de communes sont inscrits dans ce contrat pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Il indique que le Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa réunion de la Commission Permanente du 1^{er} décembre 2014. Il sollicite l'autorisation du Conseil Communautaire de signer ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **approuve** le contrat de territoire Kochersberg – Ackerland - Les Châteaux conclu pour la période 2015-2017. Il **autorise** en outre le Président **à signer** le contrat de territoire Kochersberg-Ackerland-Les Châteaux.

3. Accueils périscolaires et extrascolaires : décision sur le principe d'une délégation de service public

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire de l'échéance des conventions de délégation de service public (DSP) en matière d'accueil périscolaire et extrascolaire avec l'ALEF le 31 août 2015. Il rappelle qu'aux termes de l'article L1411-4 du CGCT, il revient à l'assemblée de se prononcer sur le principe de DSP au vu d'un rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire. Ce rapport a été joint à la convocation des membres à la présente séance.

Considérant que la gestion et l'exploitation de ces structures demandent une organisation, des moyens, des qualifications et un savoir-faire spécifique, la délégation de ce service public à une personne privée permet à la communauté de communes de s'appuyer sur les compétences techniques et les moyens d'un professionnel, tout en conservant le contrôle de cette gestion.

Ainsi, le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **adopte** le principe du renouvellement de la procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des structures d'accueil périscolaires et extrascolaires du territoire,
- **autorise** Monsieur le Président à procéder à la publicité et à la consultation des entreprises et des associations.

4. Renouvellement du marché d'incinération des Ordures ménagères résiduelles

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que les ordures ménagères résiduelles de notre territoire sont actuellement incinérées à l'usine d'incinération de la Communauté Urbaine de Strasbourg dans le cadre d'un marché qui arrive à échéance le 31 décembre 2014.

Le Conseil Communautaire avait déjà décidé de renouveler ce marché dans le cadre du groupement de commande qui nous associe aux communautés de communes voisines (Châteaux, Pays de Saint-Odile, Pays d'Erstein et Syndicat Mixte du Pays de Mossig et Sommerau).

Le Président explique que la procédure de consultation d'entreprises par voie d'appel d'offres a abouti et que la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes a attribué le marché à la société SENERVAL, filiale du Groupe SECHE et gestionnaire actuel de l'Unité d'incinération des OM de la CUS. Il précise que c'est l'unique entreprise qui a déposé une offre.

Monsieur Jean-Claude LASTHAUS, représentant de notre communauté de communes au sein de cette Commission d'Appel d'Offres évoque brièvement le déroulement de la procédure de consultation et le contenu de l'offre de SENERVAL. Cette entreprise a répondu à l'appel d'offres en proposant un coût unitaire qui est sensiblement supérieur à celui pratiqué jusque-là, soit 88,00 € HT/tonne (contre 78,00 € HT/tonne actuellement).

Au terme de ces explications, le Conseil Communautaire **autorise** le Président **à signer** le marché à intervenir avec l'entreprise SENERVAL et **à engager** toute démarche nécessaire à la bonne conclusion de cette affaire.

5. Convention de gestion du Site vert à Willgottheim

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil que pour assurer l'exploitation du Site vert de Willgottheim dans de bonnes conditions, cela nécessite un entretien régulier et une surveillance quasi-quotidienne pour optimiser les dépôts sur la plateforme et éviter les dépôts sauvages.

Il propose de confier cette mission à un agriculteur local, proche du site et qui est en capacité aisément de réaliser ces prestations, notamment l'optimisation de l'utilisation de la plate-forme en repoussant/empilant les déchets verts afin de charger la plate-forme au maximum. La prestation comprendrait également un nettoyage bi-annuel des abords du site (débranchement). La prestation serait rémunérée selon un montant forfaitaire fixé à 1 900,00 € HT.

Après discussion et délibération, le Conseil Communautaire **décide de confier** la prestation d'entretien du Site vert de Willgottheim à la SCEA du Kaltbrunnen pour un montant de 1 900,00 € HT par an. Le président **est autorisé à signer** la convention à intervenir.

6. Marché de fourniture et acheminement de gaz naturel

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que dans le cadre de l'ouverture du marché de fourniture du gaz à la concurrence, il a lancé un appel d'offres pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel pour les 3 sites de livraison suivants :

- Médiathèque intercommunale du Kochersberg à Truchtersheim
- Gymnase de la Souffel à Pfulgriesheim
- Accueil périscolaire de Dingsheim

Au terme de la procédure, 2 offres sont parvenues, à savoir celle des entreprises GDF-SUEZ et ES ENERGIES. Il propose de retenir l'offre d'ES ENERGIES qui est mieux-disant et moins-disant. Les conditions tarifaires du marché sont les suivantes :

Nom du site	QAP (MWh)	Part abonnement en € HT/an	Part variable en € HT/MWh	COÛT TOTAL ANNUEL en € TTC
Médiathèque intercommunale du Kochersberg	297	2 579,60 €	32,65 €	14 939,03 €
Gymnase de la Souffel	202	1 472,19 €	34,55 €	10 340,77 €
Accueil périscolaire Le Chat Botté	59,50	557,00 €	34,55 €	3 214,59 €
TOTAL GENERAL TTC				28 494,39 €

Après délibération, le Conseil Communautaire **décide de confier** le marché de fourniture et acheminement de gaz naturel à l'entreprise ES ENERGIES (Abstention de MM. Sylvain WASERMAN et Gaston BURGER).

Le Président **est autorisé à signer** le marché à intervenir.

7. Nouveau gymnase de Pfulgriesheim

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que les travaux de construction du second gymnase à Pfulgriesheim se terminent en cette fin d'année et que son ouverture aux usagers pourra se faire à partir de février 2015.

Outre l'organisation de son fonctionnement, il explique que le moment est également venu de « baptiser » ce gymnase en lui donnant un nom. Plusieurs propositions ont ainsi été faites ces derniers mois ; le Bureau des Vice-Présidents propose de retenir le nom suivant :

ESPACE SPORTIF LES PORTES DU KOCHERSBERG

Après délibération, les membres du Conseil **valide** la proposition des Vice-Présidents et **décident de nommer** le nouveau gymnase « ESPACE SPORTIF LES PORTES DU KOCHERSBERG ».

8. Fonds de solidarité

Sur proposition de la Commission du Fonds de solidarité, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire **décident d'allouer** les fonds de concours répertoriés ci-dessous aux communes concernées pour la réalisation de leur projet (Abstention de M. Sylvain WASERMAN) :

Commune	Nature du projet aidé	Coût H.T.	Montant du fonds de concours
QUATZENHEIM	Travaux de mise aux normes accessibilité de la salle des Fêtes	121 024,00 €	10 000,00 €
MONTANT TOTAL DES FONDS DE CONCOURS			10 000,00 €

9. Création d'un poste d'adjoint technique

Le Président fait part aux membres du Conseil de la nécessité de recruter un agent d'entretien et de maintenance afin de faire face efficacement au besoin d'entretien du nouveau gymnase à Pfulgriesheim.

Après délibération, les membres du Conseil Communautaire **décident de créer** un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} janvier 2014. Dans la mesure du possible, le recrutement se fera par voie d'un contrat aidé CAE-CUI. A défaut, le contrat sera de droit public.

Le traitement sera basé sur la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints techniques et le régime indemnitaire en vigueur.

10. Transformation d'un poste d'adjoint technique en adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de transformer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet en un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, précisant qu'un agent de la communauté de communes peut y prétendre du fait de l'avancement de grade.

Après délibération, le Conseil communautaire **approuve** à l'unanimité la transformation du poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe en un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 1^{er} novembre 2014.

11. Subvention

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire **décide d'attribuer** une subvention d'un montant de 1 600,00 € au Groupement d'Art Populaire de Berstett pour l'organisation de la 4^{ème} édition du Festival international de folklore (Abstention de M. Jean-Claude LASTHAUS).

12. Décisions modificatives

Sur proposition de Monsieur le Président, les membres du Conseil Communautaire **décident** le transfert de crédits suivants :

Budget principal :

→ Section de fonctionnement – recettes :

-à l'article 6419 – Remboursements sur rémunérations du personnel, inscription d'un crédit supplémentaire d'un montant de 45.000,-€.

→ Section de fonctionnement – dépenses :

-à l'article 64118 – Autres indemnités, inscription d'un crédit supplémentaire d'un montant de 40.000,-€.

-à l'article 6536 – Frais de représentation du maire, inscription d'un crédit supplémentaire d'un montant de 3.000,-€.

-à l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations, inscription d'un crédit supplémentaire d'un montant de 2.000,-€.

-de l'article 62875 – Remboursements de frais aux communes membres du GFP, à l'article 64111 – Rémunération principale, transfert d'un montant de 25.000,-€.

-de l'article 62878 – Remboursements de frais à d'autres organismes, à l'article 64168 – Autres emplois d'insertion, transfert d'un montant de 12.500,-€.

Budget annexe de l'Ecole de musique :

→ Section de fonctionnement – recettes :

-à l'article 6419 – Remboursements sur rémunérations du personnel, inscription d'un crédit supplémentaire d'un montant de 700,-€.

-à l'article 7473 – Départements, inscription d'un crédit supplémentaire d'un montant de 3.000,-€.

-de l'article 7478 – Autres organismes, à l'article 7473 – Départements, transfert d'un montant de 3.000,-€.

→ Section de fonctionnement – dépenses :

-à l'article 64131 – Rémunérations, inscription d'un crédit supplémentaire d'un montant de 3.700,-€.

13. Restes à réaliser

La clôture du budget de l'année 2014 intervenant le 31 décembre 2014, Monsieur le Président explique aux membres du Conseil qu'il convient d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice de l'année 2015 et qui permettra d'assurer le paiement des dépenses engagées non-mandatées et la perception des recettes.

▪ Restes à réaliser du budget principal :

Le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 1 500 000,00 € selon le détail suivant :

Opérations	Imputation budgétaire	Crédits votés	Crédits consommés	Crédits reportés
Construction d'un complexe sportif judo-basket à Furdenheim	c/238-10004	3 500 000,00 €	1 222 627,50 €	1 500 000,00 €
TOTAL			1 222 627,50 €	1 500 000,00 €

Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 3 230 000,00 € selon le détail suivant :

Opérations	Imputation budgétaire	Crédits votés	Crédits consommés	Crédits reportés
Schéma intercommunal des pistes cyclables	c/2041412-34	80 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Restauration du petit patrimoine	c/2041412-34	27 750,00 €	22 500,00 €	5 000,00 €
Fonds de solidarité	c/2041412-35	37 250,00 €	9 448,72 €	20 000,00 €
Création d'une voirie d'accès au second gymnase de Pfulgiesheim	c/2151-36	295 000,00 €	63 860,75 €	200 000,00 €
Construction d'un complexe sportif judo-basket à Furdenheim	c/2313-10004	3 500 000,00 €	1 285 960,85 €	1 500 000,00 €
Construction d'un complexe sportif judo-basket à Furdenheim	c/238-10004	3 500 000,00 €	1 996 000,00 €	1 500 000,00 €
TOTAL			3 377 770,32 €	3 230 000,00 €

- **Restes à réaliser des budgets annexes des ordures ménagères et de l'école de musique :** Etat néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **adopte** à l'unanimité les états des restes à réaliser ci-dessus. Il **autorise** le Président **à signer** ces états et **à poursuivre** les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états. Ces écritures seront reprises au budget de la collectivité pour l'exercice de l'année 2015.

14. Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget

En application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire **autorise** le Président **à engager, liquider et mandater** les dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'exercice 2015 et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2014.

Cette autorisation est applicable au budget principal, ainsi qu'aux budgets annexes de la collectivité.

15. Fixation des tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil qu'il convient de déterminer les montants de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2014. Il rappelle que 3 systèmes de facturation sont actuellement en vigueur, en raison des

modes de collecte différents en place sur les secteurs du Kochersberg, de l'Ackerland et de la Commune d'Ittenheim.

Compte tenu de l'harmonisation à venir des 3 systèmes existants, il propose de conserver pour l'année 2015 les tarifs en vigueur, comme indiqué ci-dessous :

Territoire	Type de part	Tarif semestriel
Kochersberg	Foyers	30,00 €
	Habitant	17,50 €
	Professionnels - Bac de 120 l.	40,00 €
	Professionnels - Bac de 180 l.	70,00 €
	Professionnels - Bac de 240 l.	100,00 €
	Professionnels - Bac de 770 l.	300,00 €
	Levées	1,50 €
	Poids	0,15 €
Ackerland	Foyers	94,00 €
	Personnes âgées seules	47,00 €
	Pro - Bac de 120 l.	84,00 €
	Pro - Bac de 660 l.	420,00 €
	Levées - 120 l.	2,00 €
	Levées - 660 l.	10,00 €
Ittenheim	Foyers 1 pers.	73,50 €
	Foyers 2 pers. et +	118,50 €
	Professionnels	225,00 €

Après discussion et délibération, le Conseil Communautaire **décide de fixer** les montants de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères comme indiqué ci-dessus.

Le Président,
Justin VOGEL